

Le pti Clairavalais



2019



L'équipe municipale, le personnel communal et moi-même vous présentent à toutes et à tous leurs vœux les plus sincères, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères.

Travaux voirie :

L'employé communal parcourt régulièrement les routes afin de boucher les nids de poules en formation avec de l'enrobé pour limiter les dégradations.

Au courant de l'année nous avons déposé un dossier de demande d'aides (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de rénover plusieurs kilomètres de voirie. Ayant obtenu l'accord à l'automne ces travaux seront réalisés en 2019.

L'entreprise Janicaud nous a restauré la piste forestière de Boucheresse jusqu'aux 4 chemins (limite avec Poussanges)

L'épisode neigeux du 30 octobre nous a surpris. Les routes étaient fermées par des branches ou des arbres qui avaient cassés sous le poids d'une neige grasse tombée sur la feuille.

D'où la nécessité de l'élagage en bord des routes ou des chemins !

Je remercie chacun d'entre vous qui a donné de son temps pour nous aider à rouvrir les accès aux différents villages.

Nos anciens ont pour habitude de dire : «la neige est arrivée sur la feuille, elle repartira sur la feuille » méfiance !! ...



Forêts communales et sectionales :

En 2018, plusieurs parcelles ont fait l'objet de travaux :

- Les Rieux : regarni de plantations avec pectinés, mélèzes et douglas
- Le bourg : dégagement de plantations
- Laveix – Les Gasnes : Nettoyement manuel de douglas

Ces différents travaux ont été réalisés pour un coût de 4 000 €.

La commune a également réalisé quelques ventes de bois :

- Raynaud : Coupe rase et enlèvement sous abri
- Boucheresse : coupe de douglas
- Laveix – Les Gasnes : vente de bois suite à nettoyage

Ces ventes ont rapporté à la commune la somme de 21 000 €.

Pour 2019, d'autres travaux sont prévus sur le bourg, les Rieux et Taix. Pour information, l'ONF (qui est gestionnaire de nos forêts communales) garde un œil attentif sur une parcelle des Rieux où le scolyte est présent. Le scolyte est un insecte qui parasite des arbres souvent affaiblis par des périodes de sécheresse. La lutte contre ce ravageur repose essentiellement sur la prévention, il n'existe pas de traitement chimique.

Logements et bâtiments communaux :

Françoise et Gérard, locataires au-dessus de la mairie ont quitté Clairavaux en début d'année. Nous souhaitons la bienvenue à Ingrid Parot notre nouvelle locataire.

Nous souhaitons également la bienvenue à Antoine Caron et Benoît Domain qui ont construit derrière la mairie et emménagés dans l'année.

L'entreprise Grégoire et Breuil a installé 2 volets roulants solaires aux fenêtres du logement de la mairie pour un coût de 1 687 €. TTC, ce programme de travaux a été subventionné à hauteur de 35% au titre de la DETR.

Nous avons sollicité Mr Da Silva, ferronnier installé à Felletin, pour équiper l'église et la mairie de rampes afin d'aider les personnes à monter les escaliers. Coût de cette opération : 528 €. TTC.

Des travaux de réfection de maçonnerie et de toiture ont été effectués sur les lavoirs de Boucheresse et de Louzelergue. Ces travaux ont été réalisés par l'association Horizon Jeunes pour un montant de 1 000 € pour le premier et 800 € pour le second. Quant au coût des matériaux, il s'est élevé à 1 023 €. TTC.

Bien que toujours en état de marche, son ancienneté (+ de 20 ans) et l'opportunité d'une aide pour son remplacement nous ont incités à changer la chaudière à gaz de la mairie.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Demarty de Felletin pour un coût de 5 445 €. TTC.

Dans le cadre d'une opération liée aux économies d'énergie mise en place par le PNR bénéficiant du label (TEPCV) Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte, la commune a pu bénéficier d'une aide financière de 3 053 €.

Le rafraîchissement de la cuisine de la salle polyvalente, avec mise aux normes est maintenant terminé. Elle est désormais équipée d'un lave-vaisselle, d'une hotte, d'un évier fonctionnel, d'un meuble bas inox et d'une armoire réfrigérée.

Coût total des travaux et des équipements : 9 561 €. TTC. Nous avons obtenu une aide de 3 812 €. au titre de la DETR et le FCTVA reversé l'année N+2 s'élèvera à 1 535 €.

avant



maintenant



En raison d'un projet de construction d'une maison d'habitation, la commune a régularisé la vente d'une bande de terrain avec Mr Algoët. Ce dernier a accepté de céder à la commune, pour 1 € symbolique, l'emprise nécessaire donnant accès à la parcelle divisée et nouvellement cadastrée.

Merci Mr Algoët.

Eglise :

Le groupe «los gojats del porti», ensemble vocal composé uniquement d'hommes nous a offert un concert de qualité, et permis aux nombreuses personnes présentes de voyager en chansons du Limousin au Pays Basque.

Notre belle église a également eu la joie d'accueillir la chorale «cantate en fa» à l'occasion de la journée téléthon organisée par le comité des fêtes.

Merci une nouvelle fois à Françoise et Jean-Pierre qui, comme tous les ans, nous avaient installé une magnifique crèche de Noël.

Los Gojats Del Porti



Cantate en Fa



Frelons asiatiques :



Nous avons eu la désagréable surprise de découvrir un essaim de frelons asiatiques aux 3 ponts, installé dans un arbre à environ une trentaine de mètres de haut. L'échelle des pompiers étant trop courte, nous avons fait appel à un professionnel. Ce dernier a tiré des boules d'insecticides dans l'essaim grâce à un fusil type paintball. Le résultat n'étant pas concluant, nous avons procédé à la destruction totale du nid avec des fusils de chasse.

!!! Il est déconseillé de le faire car le frelon asiatique est connu pour ses attaques sur les personnes, plusieurs piqûres peuvent être mortelles. Le frelon asiatique est également l'ennemi des apiculteurs car il n'hésite pas à attaquer et tuer les abeilles.



Lande du Puy Raynaud :

Lors de la révision de la charte du PNR 2018-2033, nous avons eu l'honneur d'avoir la visite de Nicolas Thierry, Vice-Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'environnement et de la Biodiversité, Nicolas Gamache, conseiller régional délégué aux Parc naturels régionaux et Philippe Connan Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Ça a été pour nous l'occasion de mettre en avant l'aspect touristique de notre remarquable lande sur laquelle nous envisageons l'implantation d'une table d'orientation.

Le Conservatoire d'Espace Naturel va quant à lui poser une clôture autour de la bruyère (avec passages aménagés) afin de pouvoir accueillir des ovins d'un agriculteur voisin. Ces animaux sont nécessaires à la régénération de notre lande.

Père Noël et repas des Aînés :



C'est le samedi 15 Décembre que les retraités étaient conviés au repas de fin d'année préparé cette année par «Le petit Breuil» de La Courtine.

Tous les convives ont apprécié le déjeuner, l'animation musicale et l'arrivée du père Noël qui comme tous les ans a gâté nos petits clairavalois et clairavaloises. Certains d'entre eux, malades ce jour-là, n'ont pas eu la joie de pouvoir rencontrer le père Noël. Néanmoins il ne les a pas oubliés dans sa distribution de cadeaux. Les enfants ont également pu assister à un spectacle offert par le comité des fêtes.

Un panier garni a été offert aux personnes âgées de plus de 75 ans dans l'incapacité d'assister au repas.

Recensement de la population :

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, une fois tous les 5 ans. Cette année, Clairavaux est concerné et c'est Camille notre agent recenseur.

Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France



De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette dotation est importante.



Au niveau local, le recensement sert également à prévoir des équipements collectifs nécessaires, tels que écoles, hôpitaux, pharmacie, etc..., à déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les enquêteurs) sont tenues au secret professionnel.

Fête de la sainte Barbe :

Chaque jour les sapeurs-pompiers volontaires veillent sur notre sécurité. Je remercie chacun d'entre eux pour leur engagement, leur disponibilité et leur compétence. L'activité de sapeur-pompier repose sur le volontariat. Cet engagement au service de nos citoyens est essentiel pour maintenir un service de secours de proximité et de qualité.

Une section de 10 sapeurs-pompiers militaires a été mise en place au camp de La Courtine. Certains d'entre eux souhaitent intégrer le centre de secours de La Courtine et ainsi renforcer l'effectif. Le Camp et le SDIS travaillent actuellement à la rédaction d'une convention officialisant cette entente.

La Courtine



Felletin



Le centre de secours de La Courtine est composé de 26 sapeurs-pompiers, 20 hommes et 6 femmes. 5 demandes d'incorporation ont été formulées pour 2019.

Cette année les pompiers sont intervenus 148 fois : 111 secours à personnes, 27 incendies, 4 accidents de la circulation et 6 interventions diverses.

Dont interventions sur Clairavaux : 5 secours à personnes, 4 relevages de personnes, 1 fuite de gaz, 1 inondation et 1 destruction d'insectes.

Le centre de secours de Felletin est composé de 23 sapeurs-pompiers, 15 hommes et 6 femmes. 3 nouvelles recrues vont venir renforcer l'équipe. 330 sorties pour Felletin : 240 secours à personne, 48 incendies, 16 renforts en eau et 59 en renforts aux centres de secours riverains.

Un total de 2 530 heures d'intervention et 1 100 heures de formation, de spécialisation ou maintien des acquis ou avancement.

18 : sapeurs-pompiers pour tous les problèmes de secours

15 : SAMU, pour des problèmes urgents de santé

17 : police ou gendarmerie, pour des problèmes de sécurité ou d'ordre public

Débit Internet :

Le fibrage du central téléphonique des 3 ponts a été réalisé. Les résidences les plus proches (jusqu'à la mairie) ont pu constater une amélioration même si ce n'est pas à la hauteur de leurs espérances.

Le conseil départemental a réalisé des mesures sur différents points de la commune afin de proposer des solutions au problème de débit que nous connaissons.

Une autre réunion publique sera organisée afin de vous rendre compte d'éventuelles solutions qui s'offrent à vous. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les différents opérateurs pour connaître vos différentes possibilités de couverture.

La municipalité relance régulièrement le conseil départemental afin d'insister sur l'utilité d'équiper en 4G le pylône de Taix mais également les pylônes riverains (Gioux – Feniers). Nous allons également contacter France Telecom afin de leur demander le remplacement de certaines lignes cuivre défectueuses.

De nos jours Internet est indispensable pour beaucoup d'entre nous. Que ce soit pour le travail ou pour la vie privée. La dématérialisation est demandée, voir imposée, par de plus en plus d'administrations. Ce n'est pas parce que nous sommes moins nombreux dans nos campagnes que nous devons être les laissés pour compte.

Commémoration :



Clairavaux a célébré le centenaire de la 1ère guerre mondiale. Plusieurs parents et enfants se sont associés à cette commémoration.

Le bilan de cette guerre est désastreux et très lourd, on décompte plusieurs millions de morts. Les populations sont traumatisées on pleure les morts et on leur bâtit des monuments, les fameux monuments aux morts, dans de nombreuses villes et villages. Il y en aurait plus de 36000 en France.

Etat civil :

- Michel Rylich décédé le 29 mai
- Jean Lecout décédé le 18 septembre
- Raymonde Mombellet décédée le 29 octobre
- Odette Meymat décédée le 04 décembre

2018 a été témoin de la fermeture de la trésorerie de Crocq. Les petites collectivités comme Clairavaux travaillent régulièrement avec les trésoreries. Je déplore cette nouvelle disparition de service public, que nous avons, de plus, appris par la presse. Nous avons été rattachés à Aubusson puisque la trésorerie de Felletin est elle aussi amenée à disparaître...

Nous souhaitons la bienvenue à Théo, notre nouveau facteur. Les tournées de la poste ont été revues, certaines ont disparu et par conséquent d'autres se sont agrandies. Par conséquent lorsque les conditions météo rendent la circulation plus délicate, le facteur, bien que plein de bonne volonté, n'a pas le temps d'assurer la totalité de sa tournée. Pourtant on parle bien là aussi de service public...

Je tiens à remercier toutes les personnes qui me signalent divers incidents sur la commune. Tels que des fuites d'eau, des arbres ou branches dangereux sur une route, des fils téléphoniques décrochés, des lampadaires en panne, des containers pleins ... etc

Être avisés, nous permet de résoudre les problèmes plus rapidement et limiter les désagréments pour chacun d'entre nous.

Bonne et heureuse année

Laurence Boyer

Le mot de l'ACCA :

Les chasseurs de Clairavaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux 2 manifestations à savoir le concours de belote au mois de mars et la soirée steak de biche au mois de juillet. Manifestations qui seront reconduites en 2019.

En 2018 la Creuse a été le théâtre d'une opération de grande envergure : le comptage des cerfs sur un territoire couvrant 31 communes + 12 communes de la Corrèze. Ce comptage est organisé tous les 6 ans sur les territoires bénéficiant d'un plan de gestion cynégétique.

Chasseurs et non chasseurs étaient les bienvenus.

1 422 animaux ont été vus : 1 289 en Creuse et 133 en Corrèze. 110 ont été vus sur Clairavaux.



Le week-end du comptage était l'occasion pour de nombreux visiteurs d'admirer une magnifique exposition de trophées organisée conjointement par l'ACCA de Poussanges et l'ACCA de Clairavaux.

Tous les ans la fédération des chasseurs de la Creuse organise des soirées d'écoute au brame. Ouvertes au grand public (sur inscriptions), ces soirées permettent aux chasseurs d'accueillir avec grand plaisir des non chasseurs et de leur faire partager leurs passions pour la faune sauvage.



Le président,
Thierry Lefort



Le 10 février sous la neige, l'assemblée générale annuelle a réuni une vingtaine d'adhérents. Après les remerciements d'usage du président, le secrétaire a présenté le rapport d'activités, la trésorière le bilan financier. La démission de la vice secrétaire a nécessité l'élection d'un nouveau bureau composé :

Président : F. GENELOT, vice président : M. RAULIN,
secrétaire : H. RAULIN, vice secrétaire : V. GREGOIRE,
trésorière : C. GENELOT, vice trésorière : M. THOMAS.

Les 10 et 11 mars : 2 journées de loisirs créatifs organisées sur le thème de Pâques ont permis à 16 participants de confectionner divers objets sous les conseils avisés de Virginie GREGOIRE.



Le 17 mars comme l'an passé un stage de danse traditionnelle en partenariat avec le groupe folklorique LA CHARRAUD a accueilli une cinquantaine de participants autour d'un pot au feu suivi d'un bal en-soirée.

Les 31 mars et 1^{er} avril : avec les compétences de Jean Marc MICHELON un stage a permis d'initier les participants aux techniques de la vannerie en complément de la session organisée l'an passé. 15 personnes sont parties avec une réalisation concrète.





Le 14 avril le traditionnel repas de printemps animé par le musicien Philippe PIERRE a réuni une cinquantaine de personnes autour d'une blanquette de veau préparée par les bénévoles du comité des fêtes.

Le 2 juin la journée détente a été organisée sur 3 parcours de randonnée pédestre le matin (3km, 6km, 12km). Après l'effort les marcheurs se sont retrouvés autour d'un buffet froid préparé par les bénévoles du comité des fêtes. Une pièce de théâtre par Comedia courtinoise a clôturé la manifestation.



Le 7 octobre après midi le LOTO a fait salle comble. De nombreux lots et bons d'achats ont permis aux participants chanceux de repartir satisfaits.

Entre deux parties, gâteaux et boissons ont été proposés aux joueurs.



1^{ER} décembre TELETHON journée intense encore cette année ! 80 convives ont partagé la tartiflette préparée par l'auberge de Magnat. Après le repas la troupe de théâtre « LA CLE DES CHAMPS » et le groupe LES ALBISIAS ont présenté 2 saynètes qui ont ravi les spectateurs. La journée s'est clôturée à l'église par le concert de la chorale CANTATE EN FA. Les fonds récoltés tout au long de la journée (recettes et dons) ont été intégralement reversés à l'AFM, soit la somme de 1371,78 €.

15 décembre Goûter de Noël des enfants de la commune. Après un spectacle offert par le comité des fêtes, le père Noël a distribué les cadeaux de la municipalité.

Pluviométrie 2018 en mm (1mm = 1 L au m²)

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
70	55	144	94	117	62	35	40	33	45	71	136	1102

(Relevés effectués aux 3 ponts – merci à Eric)

Pour mémoire	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		927	999	826	1148	929	1103	1262	1415	722	1250

Débit en m3 / jour des captages du syndicat de la Haute Vallée de La Creuse en 2018

TR PL : Débit trop important pour pouvoir réaliser une mesure, passage au trop plein

Production	09/01	14/02	22/03	19/04	03/05	12/06	16/07	10/08	03/09	01/10	15/10	02/11	03/12	17/12
Les Bordes	403	285	140	136	133	101	73	42	37	23	18	15	17	23
Les patureaux	TR PL	296	267	242	210	173	151	140	105	93				
Pré Nouhaud	TR PL	89	71	56	49	37	33	28	25	24				
Poulain	576	420	334	293	245	210	180	107	75	62	60	58	69	86
Boucheresse	TR PL	207	186	171	149	118	107	102	80	82				
Mendrin	322	553	602	533	441	375	341	314	270	223	199	183	145	151
Louzelergue	604	477	246	211	195	151	114	91	94	77	69	67	70	82
Abbas	TR PL	TR PL	683	442	223	130	113	109	93	77	67	59	56	60
Gasneclaire	648	545	259	183	144	121	106	96	77	66	58	54	52	70
Total	2 553	2 280	2 264	1 798	1 381	1 680	1 451	1 228	1 054	856	762	706	619	671

fuite derrière la mairie



fuite dans le bourg



fuite au moulin de pralard



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE PLUI, UN DOCUMENT ÉCRIT POUR VOUS ET AVEC VOUS

Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous hauts-corréziens.

Bien souvent, nous habitons à un endroit mais travaillons à plusieurs dizaines de kilomètres. Au cours d'une journée, nous traversons plusieurs communes, empruntons différents réseaux routiers et utilisons de nombreux services.

Toutes ces actions, multipliées par 34 000, soit le nombre d'habitants de Haute-Corrèze Communauté, nécessitent anticipation et organisation pour que chacun puisse trouver sa place.

Le respect de notre environnement est devenu une nécessité. Il nous faut adapter nos modes de consommation, notre manière de nous déplacer, limiter notre pollution et nos déchets, pour ne pas desservir l'intérêt général ou nuire à notre cadre de vie.

Pour coordonner tous ces paramètres, Haute-Corrèze Communauté élabore un document, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) construit autour de 5 piliers :



ORGANISATION DU TERRITOIRE & PAYSAGE

- **gestion économe de l'espace** : lutte contre le gaspillage de l'espace (surface des parcelles constructibles, des zones à urbaniser, etc.)
- **préservation des paysages**

ÉCONOMIE

- **économie agricole** : prise en compte des enjeux agricoles (parcelles, usages, bâtiments...)
- **économie secondaire** : zones d'activités
- **économie tertiaire** : répartition des secteurs à vocation commerciale et/ou artisanale



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- **trame verte et bleue** : protection des continuités écologiques terrestres et aquatiques (réservoirs de biodiversité, corridor écologique, cours d'eau et zones humides...)
- **adaptation au changement climatique** : réduction des impacts sur l'environnement



MOBILITÉS

- **déplacements** : diversité des modes de transport (partage des axes, mode doux, autopartage...)
- **infrastructures modernisées** respectueuses de l'environnement



HABITAT & ÉQUIPEMENTS

- **logement** : adaptation aux besoins de la population (nouvelles constructions, réhabilitation de logements existants...)
- **équilibre entre habitations et espaces naturels**
- **équipements et services publics**



Déjà 34

entreprises aidées

pour un montant de

110 000 €



CRÉA COMMERCE

VOTRE IDÉE, NOTRE ACCOMPAGNEMENT



Un accompagnement et un suivi de votre projet

Partenariat avec les acteurs économiques locaux
Aide à la constitution de votre dossier de candidature



Une aide à la création ou à la reprise de commerce

Forfait de 1 500 €



Des aides pour votre local

soit 25 % du montant du loyer ou de l'emprunt la 1^{ère} année (maxi : 3 000 €)
soit 20 % ou 30 % d'aide pour réaliser les travaux du local (selon la commune - maxi : 5 000 € - sur factures)

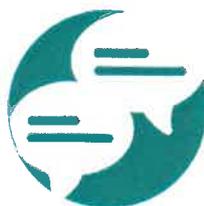


L'intégration au réseau des acteurs locaux

Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze, club d'entreprises Haute-Corrèze Éco, consulaires...

**VOUS VOULEZ OUVRIR UN COMMERCE DE PROXIMITÉ ?
CONTACTEZ-NOUS AU 05 87 31 00 67**

CONCERTATION POUR LE PLUI : EXPRIMEZ-VOUS !



Un registre est accessible sur demande et sous la surveillance d'un tiers au **siège de Haute-Corrèze Communauté**, 23 parc d'activité du Bois Saint-Michel à Ussel (téléphone : 05.55.95.35.38), aux jours et horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

Des registres sont également accessibles sur RDV sur les **lieux d'accueil du centre d'animation de la vie sociale (cf. page précédente)**. Une **version dématérialisée** du registre de concertation est disponible sur le site internet (rubrique "Infos pratiques").

Consulter le document complet de présentation ainsi que le calendrier de la démarche sur notre site internet.

Le mot du président



Conscients des enjeux territoriaux pour les collectivités au 21^{ème} siècle, les élus ont fait le choix, en 2017, d'unir leurs 71 communes au sein d'une seule et même communauté de communes : **Haute-Corrèze Communauté**.

Alliant ainsi leurs forces et leurs idées, ils ont montré leur volonté de faire avancer la Haute-Corrèze, de dépasser les clivages. Notre collectivité est récente,

mais nous avons déjà commencé à travailler. L'année 2017 a été l'occasion d'apprendre à travailler ensemble, élus et agents, mais aussi de se structurer en interne. 2018 fut une année de transition où les derniers réglages du navire se feront avant de larguer les amarres vers une destination commune et partagée.

Néanmoins, de beaux projets ont d'ores et déjà vu le jour et commencent à porter leurs fruits sur le territoire. C'est le cas notamment du dispositif **Créa Commerce** qui a permis de soutenir plus de trente commerces sur le territoire, ou encore du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** que nous vous présentons ici. Sans oublier le rôle de proximité du **centre d'animation de la vie sociale**, foyer d'initiatives et porteur de développement social pour la Haute-Corrèze. Localement, plusieurs projets témoignent du dynamisme de nos campagnes.

Et demain ?

Aujourd'hui, nous en sommes au stade du Projet avec un grand P. Le navire est enfin à l'eau ! Il convient de définir la destination vers laquelle nous voulons aller. Tous ensemble. Habitants, élus, agents et partenaires. C'est tout le travail que nous menons actuellement avec l'élaboration du projet de territoire communautaire qui s'articule autour de 4 axes :

- faire société autour d'un projet moteur et d'une identité affirmée
- offrir un cadre de vie propice à l'épanouissement
- mettre l'innovation au coeur du développement territorial
- développer les facteurs de compétitivité

Ce projet se fera pour vous, avec vous, lors de réunions publiques et participatives. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site internet pour suivre l'avancée des travaux.

Pierre Chevalier



www.hautecorrezecommunauté.fr

Accueils de proximité et soutien aux initiatives locales

Le centre d'animation de la vie sociale mis en place par Haute-Corrèze communauté est un **foyer d'initiatives porté par des habitants** et appuyé par des professionnels capables de mettre en œuvre un **projet de développement social** pour l'ensemble de la population. Il repose sur :

- des valeurs de solidarité et de démocratie
- des acteurs (habitants engagés, salariés et administrateurs qualifiés et formés)
- des partenaires associatifs et institutionnels
- des façons d'agir (contribuer au développement social du territoire, privilégier la participation des habitants...)

Le centre d'animation de la vie locale soutient les initiatives des habitants, les projets des jeunes, les parents dans leur rôle d'éducateur, les associations dans leur rôle d'animation. Il est ainsi garant de l'animation de la vie locale et du lien social sur le territoire.

4 lieux pour mailler le territoire

Implantés actuellement dans les anciens sièges communautaires, les lieux d'accueil sont tenus par des agents d'accueil, **formés à l'écoute et à l'accompagnement des problématiques et des projets des habitants**, à leur **information** et à leur **orientation** vers les institutions, les services, les dispositifs et les ressources du territoire.

La Courtine

31 rue de La Liberté
23100 La Courtine
Téléphone : 05.55.66.78.38

Animateur : Stephen Couignoux

- Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

Monestier-Merlines

ZAC du Vieux Chêne
19340 Monestier-Merlines
Téléphone : 05.55.94.37.86

Animateur : Stephen Couignoux

- Lundi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

Neuvic

47 rue du Petit Paris
19160 Neuvic
Téléphone : 05.55.95.85.88

Animatrice : Sylvie Escurat

- Lundi et mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Mardi de 16h30 à 18h
- Vendredi de 18h à 20h

Saint-Merd-les-Oussines

Le Bourg
19170 St-Merd-les-Oussines
Téléphone : 05.55.95.18.29

Animatrice : Cécile Bayle

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Mardi de 16h30 à 18h

Animation des comités d'habitants

Ces comités se réunissent environ 1 fois par trimestre autour d'un repas partagé. L'objectif : travailler ensemble pour faire remonter les besoins, trouver des solutions alternatives et solidaires à des problématiques de la vie quotidienne (mobilité, numérique, démarches en ligne). Chacun peut aussi exposer ses projets, trouver un écho à ses idées, ses initiatives... **Venez participer aux comités d'habitants pour donner un sens à notre action, à vos préoccupations et contribuer à enrichir la construction de notre territoire.**



Avec la neige, des branches
sont tombées sur la route...
et André attend Isabelle
pour lui préparer
son déjeuner

Les arbres ont été élagués
et malgré la neige,
Isabelle a pu arriver
chez André pour préparer
son déjeuner



Conseil départemental de la Creuse

L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

la CREUSE
le Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.



Haute Vallée
de la Creuse
Clatavaux, Croze, Felletin

INFORMATION DES ABONNÉS

Tarifs 2019 du service de l'eau :

(Applicables à compter du 01/01/2019)

► Part fixe annuelle (abonnement) : 79,63 € HT / 84€ TTC par an

► Part variable : 1,45 € HT / m³

Tarifs votés au comité syndical du SIAEP le 19/12/2018

► Redevance pollution et réseaux de collecte : 0.230€/m³

Tarif fixé annuellement par l'agence de l'eau Loire Bretagne

Autres tarifs du service :

- Changement de compteur (gelé ou accidenté) : 208 € HT
- Modification emplacement comptage : 275 € HT
- Fermeture provisoire à la demande de l'abonné : 15 € HT
- Réouverture, après fermeture provisoire à la demande de l'abonné : 65 € HT
- Fermeture définitive avec enlèvement du compteur : 60€ HT

*Pour tout renseignement : SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse –
siège à la mairie de Felletin – 05 55 66 51 11 – siaep@felletin.fr*

Entretien et vérifier mes installations

Si les compteurs sont la propriété de votre distributeur d'eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. Voici quelques conseils simples pour entretenir votre compteur et vos installations et prévenir ainsi des éventuelles fuites ou dégâts liés aux périodes de grand froid.

Protégez vos installations contre le gel



Le gel de vos installations peut provoquer des coupures d'eau, des fuites ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur et vos canalisations, nous vous recommandons d'agir avant l'hiver.

Les bons gestes pour votre compteur

Nous vous conseillons de le calfeutrer avec des plaques de polystyrène ou d'utiliser une housse de protection pour compteur, disponible dans le commerce. Cette protection sera également efficace contre les chocs.

Il ne faut surtout pas envelopper le compteur de matériaux absorbant l'humidité comme le tissu, la laine de verre, la paille ou le papier.

Les bons gestes pour vos canalisations

- Isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec de la laine de verre ou de la mousse de polyéthylène.

- Entourer tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Conseil supplémentaire : si le froid persiste, vous pouvez laisser couler un mince filet d'eau car la circulation constante de l'eau dans les conduits l'empêche de geler.

Evitez les fuites

Une fuite en goutte à goutte, par exemple, fait s'écouler inutilement jusqu'à 4 litres par heure, soit 96 litres en une journée ! Pour éviter les mauvaises surprises sur votre facture :

- Vérifiez et changez régulièrement les joints des appareils ménagers et des sanitaires, qui sont les premières causes de fuite d'eau.
- Coupez le robinet d'alimentation générale en cas d'absence prolongée.

GJ

Garantie Jeunes



LA GARANTIE JEUNES

un accompagnement vers l'autonomie et l'emploi

C'EST QUOI ?

- Un engagement réciproque entre un jeune et sa mission locale d'un an renouvelable
- Une allocation de 480,02 €/mois au maximum

ÇA CONCERNE QUI ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans :
- Ni scolarisé • Ni en emploi
 - Ni en formation • Sans soutien familial
 - Non imposable
 - Ressources inférieures au plafond RSA

POURQUOI ?

- Identifier vos points forts
- Développer vos compétences
- Bénéficier d'ateliers et de formations gratuites
- Se créer un réseau social et professionnel
- Entrer dans la vie active

ÇA CONSISTE EN QUOI ?

- Un accompagnement collectif
- Un suivi personnalisé
- Des périodes en entreprise

Candidature et inscription auprès de votre mission locale

MISSION LOCALE
 22 rue de la Civadière - 19200 Ussel
 Tél. : 05 55 96 27 69
 Fax : 05 55 72 90 78



Écoute SUICIDE LIMOUSIN

RUPTURE

ANGOISSES

STRESS

DEUIL

SOUFFRANCES

REPLI

ÉPUISEMENT

SURMENAGE

Ne restez pas seul avec votre souffrance...

05.55.23.49.95

www.ecouteetsoutien.fr

CENTRE ÉCOUTE & SOUTIEN

Disponible au **05.55.23.49.95**

et sur le site

www.ecouteetsoutien.fr

Écrivez-nous à

ecoutesuicidelimousin@orange.fr



Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
SECRETARIAT D'ÉTAT AU COMMERCE,
À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION
ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Les consommateurs peuvent inscrire leurs numéros de téléphone, fixe ou portable sur Bloctel, liste contre le démarchage téléphonique. L'objectif de ce dispositif, issu de la loi Consommation du 17 mars 2014, est de mieux encadrer le démarchage téléphonique afin de protéger les consommateurs des pratiques abusives.

Bloctel est un service simple d'accès et totalement gratuit pour les consommateurs. L'inscription se fait en quelques clics sur le site www.bloctel.gouv.fr. Elle doit ensuite être confirmée par courriel. Le dispositif permettra aux consommateurs de créer un compte personnel sécurisé à partir duquel ils pourront ajouter, supprimer des numéros, renouveler leur inscription et procéder à un signalement ou une réclamation. Leur protection contre le démarchage téléphonique abusif sera alors effective dans un délai maximum de 30 jours et sera valable pour une durée de 30 jours renouvelable.

Le consommateur peut aussi s'inscrire par courrier en adressant ses nom, prénom, adresse, numéros à inscrire sur Bloctel à l'adresse suivante : "Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes". Il devra prendre soin de préciser un numéro auquel on pourra le joindre pour la confirmation. Si un consommateur continue à être démarché par un professionnel, alors même qu'il a inscrit son numéro de téléphone sur la liste Bloctel, il pourra faire une réclamation sur le site internet grâce à un outil simple permettant une transmission automatique aux services de contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF qui pourra diligenter des enquêtes et sanctionner les professionnels contrevenants d'une amende administrative.



FAUX SITES ADMINISTRATIFS

Comment les repérer et les éviter ?



Les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com". L'URL d'un site se terminant par «.fr» ne garantit pas qu'il s'agisse d'un site de confiance.

<https://siteofficiel.gouv.fr>



<https://siteofficiel.gouv.org>



ZÉRO PESTICIDE

c'est 1000 FOIS MIEUX pour ma santé et la planète



MON JARDIN sans pesticides



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
Innovons l'Agriculture
JEVI | Fondation des Vertus



Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :

www.jardiner-autrement.fr



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :

www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-fumées... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

